

## Procès Verbal de Séance

### DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 25 AVRIL 2014

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 8  
- présents : 7  
- votants : 8

L'an deux mille quatorze  
le vingt cinq avril à dix huit heures et trente minutes  
le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni  
en session ordinaire à la Mairie de La Neuville-Roy,  
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

**Date de la convocation :** 18 avril 2014.

**Présents :** Mesdames Julie DENEUFBOURG, Messieurs Thomas LESUEUR, Thierry HOUPY, Stéphane THOUMSIN, Jean PECHO et Philippe LE CAM.

**Absents excusés :** Marie-Laure BORGNON (pouvoir donné à Thomas LESUEUR), Virginie LARSONNIER (pouvoir donné à Romain FRELIER).

**Suppléants présents :** Romain FRELIER, Eric VALOIS, Roselyne CORNET et Isabelle BEAUVOIS (suppléant consultant).

**Secrétaire de séance :** Madame Julie DENEUFBOURG.

**Ordre de jour :**

Objet : N°ordre de séance : 1. Affectation des résultats 2013. N° 05/2014	1
Objet : N°ordre de séance : 2. Budget Primitif 2014. N° 06/2014	1
Objet : N°ordre de séance : 3. Délégations consenties au Président par le Conseil Syndical. N° 07/2014	2
Objet : N°ordre de séance : 4. Participation USEP. N° 08/2014	2
Objet : N°ordre de séance : 5. Demande de subvention au Conseil Général. N° 09/2014	2
Objet : N°ordre de séance : 6. Désignation des membres du jury. N° 10/2014	2
Objet : N°ordre de séance : 7. Rythmes scolaires.	2
Objet : N°ordre de séance : 8. Questions diverses.	3

Le procès verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

**Objet : N°ordre de séance : 1. Affectation des résultats 2013. N° 05/2014**

Résultat de clôture de l'exercice 2013 :

o <u>Investissement</u> : Déficit de financement	244,78 €
o <u>Fonctionnement</u> : Excédent de financement	37 860,65 €
o <u>Restes à réaliser 2013</u> : Besoin de financement	3 600,00 €

Compte tenu de ces éléments, l'unanimité des membres du Conseil Syndical, décide d'affecter au budget 2014 l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2013 comme suit :

o <u>Investissement</u>	
Article 001 : Déficit de financement	244,78 €
Article 1068 : Besoin de financement	3 844,78 €
o <u>Fonctionnement</u>	
Article 002 : Excédent de financement	34 015,87 €

**Objet : N°ordre de séance : 2. Budget Primitif 2014. N° 06/2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, approuve le budget primitif pour l'année 2014 présenté par Monsieur le Président et qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- En section de fonctionnement : 367 231,00 €
- En section d'investissement : 208 500,00 €

**Objet : N° ordre de séance : 3. Délégations consenties au Président par le Conseil Syndical. N° 07/2014**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Président du Syndicat Scolaire peut recevoir délégation du conseil syndical afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Le conseil syndical décide à l'unanimité : Le Président est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil syndical, de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ; d'encaisser les indemnités journalières du personnel en cas d'absence prolongée.

**Objet : N° ordre de séance : 4. Participation USEP. N° 08/2014**

Les enseignantes de l'école de Montiers, réitèrent leur demande concernant leur projet d'adhérer à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) et ainsi faire participer leurs élèves à diverses rencontres sportives au cours de l'année scolaire. L'an dernier, les élèves ont pu bénéficier de prêt de matériel sportif divers, participer à des rencontres sportives avec d'autres écoles de la circonscription et ainsi s'initier à des disciplines sportives très variées. Le montant de l'adhésion, cette année est de 6,86 € par élèves. La participation du syndicat l'an passée avait été fixée à 2,50 € par élèves, soit un cout total de 112,50 € pour les 45 élèves.

Le Président propose de fixer la participation à 2,60 € pour les 47 élèves, soit un total de 122,20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'accorder la somme de 2,60 € par élèves, le reste à la charge des parents et de la coopérative scolaire.

**Objet : N° ordre de séance : 5. Demande de subvention au Conseil Général. N° 09/2014**

Chaque année, un dossier d'aide à la préscolarisation en zone rurale est déposé auprès du Conseil Général. Afin de bénéficier de cette subvention et compte tenu le renouvellement des membres :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, autorise le Président à faire le nécessaire pour l'octroi d'une subvention pour la rémunération des ATSEM.

**Objet : N° ordre de séance : 6. Désignation des membres du jury. N° 10/2014**

Compte tenu du renouvellement du Conseil Syndical, il convient de procéder à la désignation des membres du Jury de concours, afin de mener à bien la procédure de concours de Maîtrise d'œuvre en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, DECIDE, à l'unanimité :

- De poursuivre la procédure de concours restreint de Maîtrise d'œuvre,
- De procéder conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics, à la désignation des membres élus, du jury de concours comme suit :
  - Monsieur Thomas LESUEUR, Président du Comité Syndical, désigné en qualité de Président du Jury, ou son représentant désigné par arrêté.
  - 3 membres titulaires : Jean PECHO, Julie DENEUFBOURG et Marie-Laure BORGNON.
  - 3 membres suppléants : Stéphane THOUMSIN, Romain FRELIER et Philippe LE CAM.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes au marché de Maîtrise d'œuvre à intervenir.

**Objet : N° ordre de séance : 7. Rythmes scolaires.**

Les horaires ont été retravaillés par Monsieur LESUEUR, la nouvelle proposition a été présenté à Mme Bouchain l'inspectrice et M Théophile responsable des transports du Conseil Général.

Monsieur LESUEUR s'est entretenu avec Mme PARDIES, Directrice du périscolaire, elle peut ainsi commencer à travailler sur la nouvelle mise en place de l'accueil des enfants et plus particulièrement du mercredi ; ainsi qu'avec la représentante des parents d'élèves.

Le Président rencontrera les directeurs d'école pour discuter de ces horaires après le 6 mai, date à laquelle les horaires seront reçus par l'inspection. Ensuite, la validation officielle se fera le 26 mai en concertation avec le Conseil Général.

Le Conseil Syndical, approuve à l'unanimité la proposition d'horaires présentée par Monsieur le Président.

Objet : N° ordre de séance : 8. Questions diverses.

- a) Mail de Mme Cauwenberghs faisant part d'une liste de travaux sur son école.
- b) La réunion « les Enfants d'Abord » du 18 avril 2014 pour l'organisation de la kermesse n'a pas eu lieu. La Commune de La Neuville-Roy a proposé une salle : celle de la bibliothèque mais Monsieur Deleglise à refusé.
- c) Rencontre le 22 avril 2014 avec Mme Bouchain, Inspectrice et Mme Hallot, responsable des parents d'élèves. Le 23 avril 2014, rendez-vous avec Mme Lieuré, Perceptrice. Le 24 avril, avec Mme Pardies, Directrice du périscolaire. A venir, prise de contact le 28 avril avec Mme Lamarre et M Zanitti de l'OPAC.

La séance est levée à 20h00.